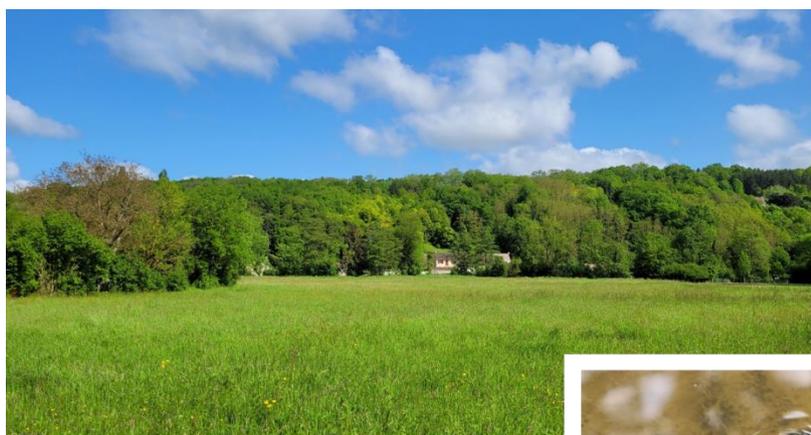




Bilan 2023 de l'animation du DOCOB

Site Natura 2000 FR1100814 « Le Petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin » - Milieux terrestres



janvier 2024



CPIE des Boucles de la Marne / AVEN du Grand-Voyeux
J.O. du 30/10/1996 – Association Loi 1901

Mairie de Congis Rue de la Poste 77440 Congis-sur-Thérouanne – 01 64 33 22 13
<http://cpie-bouclesdelamarne.fr> – contact@cpie-bouclesdelamarne.fr

Porteur de l'animation Natura 2000 : Communauté de Communes des 2 Morin

Animateurs Natura 2000 (milieux terrestres) :

CPIE des Boucles de la Marne

natura2000.petitmorin@cpie-bouclesdelamarne.fr

01.64.33.22.13



BOUCLES DE LA MARNE

Rédacteurs : Marine Poupin et Charlotte Giordano

Contributeurs :

Charlotte Giordano, Diego Da Silva Machado, Fanny Micallef, Fiona Lehane, Jessica Lopez, Marine Poupin, Nolan Scigala, Tanguy Pieters

Illustrations de couverture :

Prairie de fauche : © Marine Poupin

Triton crêté (*Triturus cristatus*) : © Éric Sansault

Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) : © Charlotte Giordano

Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) : © Théo Hurtrel

Référence bibliographique à utiliser :

Giordano C. & Poupin M., 2023. *Bilan 2023 de l'animation du DOCOB. Site Natura 2000 FR1100814 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » - Milieux terrestres*. Rapport 2023. CPIE des Boucles de la Marne. 24 pages + annexes.

Sommaire

1	PRÉAMBULE.....	1
1.1	Introduction	1
1.2	Le DOCOB et le site Natura 2000.....	2
1.3	La gouvernance du site Natura 2000	4
1.4	Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB pour les espèces et habitats d'intérêt communautaire.....	5
1.5	Missions de la structure animatrice	6
2	INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION.....	7
2.1	Création et mise à jour d'outils de communication, média.....	7
2.1.1	Site Internet.....	7
2.1.2	Article de presse.....	7
2.1.3	Plaquette d'information.....	7
2.1.4	Lettre d'information	8
2.1.5	Panneaux d'information Natura 2000	8
2.1.6	Exposition itinérante	9
2.2	Sensibilisation auprès des élus locaux.....	9
2.3	Communication et animation auprès du grand public et des scolaires	10
3	PARTICIPATION À LA VIE DU RÉSEAU NATURA 2000 AU-DELÀ DU SITE.....	11
3.1	Participation aux formations, rencontres, colloques	11
4	ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS.....	13
4.1	Projets et travaux soumis à EIN	13
4.1.1	Projet d'organisation de trails dans la vallée.....	13
4.1.2	Projet d'organisation de courses de cyclisme à Villeneuve-sur-Bellot.....	13
4.1.3	Projet de réhabilitation d'un bâtiment en hôtel à La Trétoire	13
4.1.4	Projet de réhabilitation d'une grange en maison d'habitation à La Trétoire.....	13
4.1.5	Projet de permis de construire sur un moulin à Bellot.....	14
4.2	Projets et travaux non soumis à EIN.....	14
4.2.1	Projet de création d'une station d'épuration à Boitron.....	14
4.2.2	Projet de mise en culture à Villeneuve-sur-Bellot	15
4.2.3	Projet de pose d'une clôture à Orly-sur-Morin	15
5	SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	16

5.1	Suivi des espèces d'intérêt communautaire	16
5.2	Suivi des habitats d'intérêt communautaire	18
6	VEILLE À LA COHÉRENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMME D' ACTIONS SUR LE SITE	19
6.1	Étude du PLUi de la CC2M.....	19
6.2	Projet d'Espace naturel sensible à Saint-Cyr-sur-Morin.....	19
6.3	Projet de Parc naturel régional Brie et deux Morin	19
7	CONTRACTUALISATION ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPÈCES	20
7.1	Actualisation de la base de données propriétaires et rencontres.....	20
7.2	Animation des chartes et contrats Natura 2000	20
7.2.1	Les agriculteurs.....	20
7.2.2	Les exploitants forestiers.....	21
7.2.3	Travaux en faveur du Sonneur à ventre jaune	21
7.3	Mesures Agro-environnementales.....	21
8	GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE.....	22
8.1	Organisation du comité de pilotage.....	22
8.2	Réunions ou rencontres avec les services de l'État.....	22
8.3	Gestion administrative et financière	22
9	SYNTHÈSE.....	23
10	CONTACTS.....	24
10.1	Structure porteuse opératrice du site Natura 2000 du Petit Morin.....	24
10.2	Structures animatrices du site Natura 2000 du Petit Morin	24
10.2.1	Pour les milieux terrestres	24
10.2.2	Pour les milieux aquatiques	24
	Annexes.....	25

Table des figures

Figure 1 : Périmètre du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin »	2
Figure 2 : Jachère déclarée comme Surface d'intérêt écologique sur le site Natura 2000 (©CPIE BDM)	3
Figure 3 : Le fonctionnement d'un site Natura 2000 avant 2023 (Natura 2000 en Île-de-France, DRIEAT, 2016)	4
Figure 4 : Post sur deux espèces Natura 2000 publiés sur le compte Instagram du CPIE BDM	8
Figure 5 : Panneaux d'information conçus en faveur des espèces d'intérêt communautaire du site.....	8
Figure 6 : Visite itinérante à destination des élus sur le site Natura 2000 (©Marion Grimaud-FDAAPPMA77).....	10
Figure 7 : Animations à destination du grand public, conception de supports d'animation par Nolan Scigala et animations pour des scolaires sur le site Natura 2000 (©Fanny Micallef-CPIE BDM)	10
Figure 8 : Participation du CPIE au COPIL PRA en faveur des papillons de jour d'IDF (à gauche) et à la 15 ^e édition des Rencontres naturalistes d'IDF (à droite) (©Marine Poupin-CPIE BDM, ©Caroline Leplat).....	11
Figure 9 : STEP de Boitron avant et après les travaux de 2023 (en haut) et création d'aménagements en faveur du Sonneur à ventre jaune (en bas) (©Marine Poupin-CPIE BDM, ©Laurent Bailly-Cabinet Merlin)	15
Figure 10 : Réunion et sortie sur le terrain lors du comité de pilotage Natura 2000 (©Fiona Lehane-CPIE BDM, ©Marine Poupin-CPIE BDM)	22
Figure 11 : Répartition des activités de l'animation du site Natura 2000 du Petit Morin pour l'année 2023.....	23

Table des tableaux

Tableau 1 : Synthèse des objectifs de conservation du DOCOB (Biodiversita & FDAAPPMA77, 2021).6

1 PRÉAMBULE

1.1 Introduction

Le **CPIE des Boucles de la Marne** (AVEN du Grand-Voyeux) est une association de protection de la nature créée en 1996 qui a rejoint le réseau des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) en juin 2022 et qui intervient aujourd'hui sur l'ensemble du territoire nord seine-et-marnais, en accompagnant de nombreux projets en faveur de la transition écologique et solidaire (connaissance et gestion des espaces naturels, pollution lumineuse, réduction des déchets, ...).

Dans le cadre de ses missions de préservation de la biodiversité, le CPIE des Boucles de la Marne a fait le choix en 2022 de s'engager dans la démarche Natura 2000 sur le site « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin », pour les **milieux terrestres**. L'animation relative aux milieux aquatiques (Petit Morin et ses affluents) est assurée par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique.

Natura 2000 est un réseau européen d'espaces naturels identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats naturels, dont l'objectif est de concilier le maintien et/ou la restauration du bon état de conservation de ces espaces naturels et de la biodiversité associée, avec les activités humaines présentes sur les sites concernés.

Par ailleurs, ce site fait l'objet d'un **Document d'Objectifs** (DOCOB) mis à jour en novembre 2021. Ce dernier intègre les milieux terrestres suite à l'extension du site en 2019. Les deux structures animatrices suivent la mise en œuvre du DOCOB et assurent l'animation et la réalisation des suivis scientifiques des espèces et habitats d'intérêt communautaire du site.

Le présent document fait état du bilan d'animation réalisé par le CPIE des Boucles de la Marne, sur le site Natura 2000 FR1100814 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » pour l'année 2023.

1.2 Le DOCOB et le site Natura 2000

Le site Natura 2000 « **Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin** » (FR 1100814) est un site de la **Directive européenne « Habitats, Faune, Flore »** (92/43/CEE du 21 mai 1992), désigné par l'arrêté préfectoral du 13 avril 2007. Il est identifié en **Zone Spéciale de Conservation (ZSC)** sur une surface de 4,38 ha. Il est traversé par le **Petit Morin**, cours d'eau sinueux d'une distance totale de 86,3 km, à régime torrentiel, qui prend sa source au niveau du marais de Saint-Gond (en Brie champenoise) et qui se jette dans la Marne en rive gauche (à la Ferté-sous-Jouarre).

En 2017, une demande d'extension du périmètre du site a été transmise à la commission européenne par les autorités françaises et après validation, le périmètre Natura 2000 a été étendu aux milieux terrestres dans la vallée du Petit Morin en 2019, sur **3 589 ha**. Cette demande d'extension a été faite au titre de la présence d'habitats terrestres d'intérêt communautaire, ainsi que d'espèces Natura 2000 complémentaires qui sont le **Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)**, le **Triton crêté (*Triturus cristatus*)** et le **Cuivré des marais (*Lycaena dispar*)**.

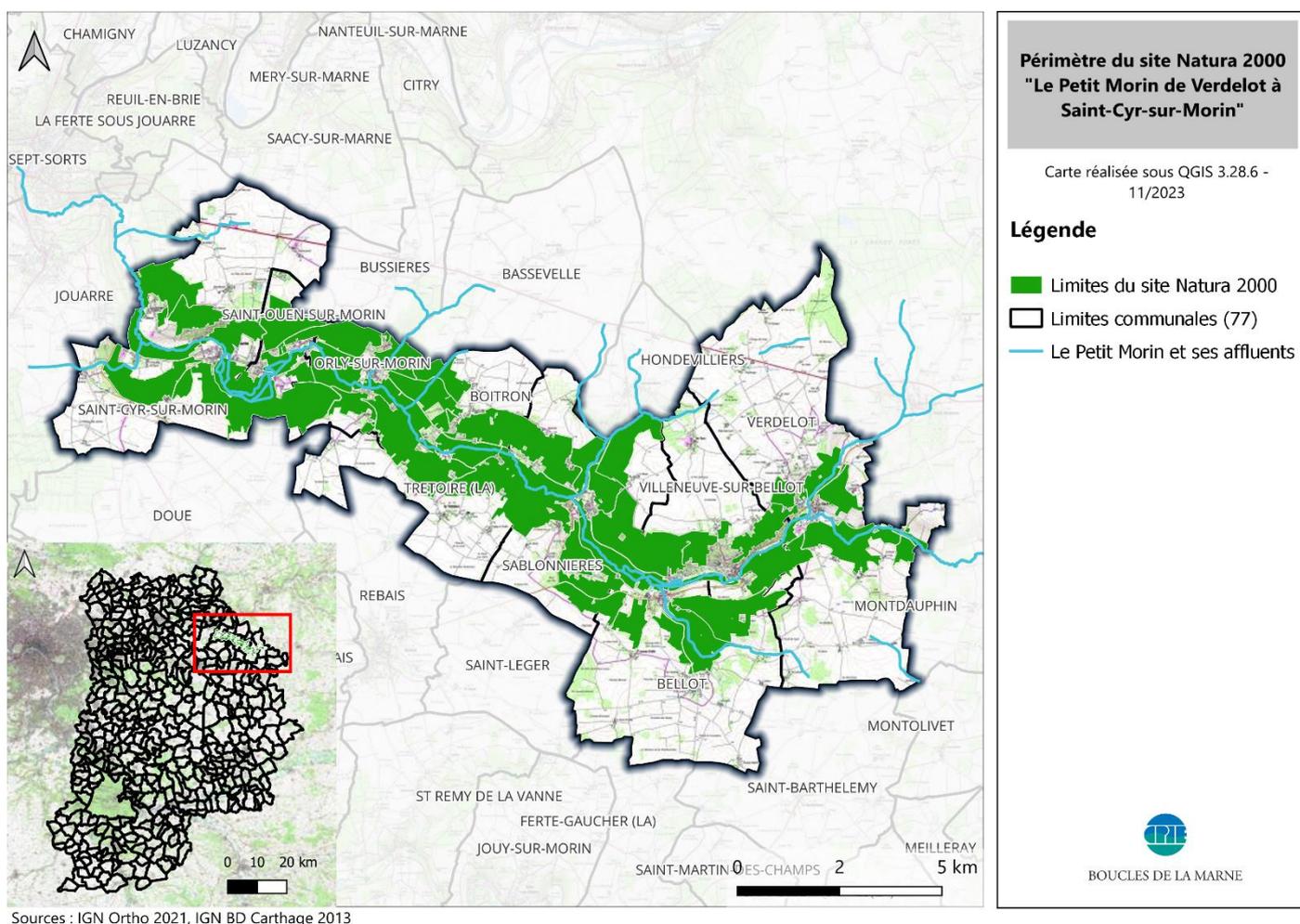


Figure 1 : Périmètre du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin »

Il est classé comme **Site d'Intérêt Communautaire** (SIC), incluant l'ajout de nouveaux habitats et espèces d'intérêt communautaire. Ce site Natura 2000 se situe dans la partie nord-est du département de Seine-et-Marne et traverse les territoires de **neuf communes** : Verdelot, Bellot, Villeneuve-sur-Bellot, Sablonnières, Boitron, La Trétoire, Orly-sur-Morin, Saint-Ouen-sur-Morin, Saint-Cyr-sur-Morin (**Figure 1**). Il inclut le territoire de la Communauté de Communes des Deux Morin et le futur périmètre du Parc Naturel Régional Brie et Deux Morin.

Le Document d'Objectifs (DOCOB) du site a été validé par arrêté préfectoral, le 27 mars 2009, et l'animation du site a débuté le 1^{er} juin 2012 au droit du premier périmètre N2000 qui n'incluait que le Petit Morin et ses abords immédiats. Le nouveau DOCOB a été élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. Il a été validé à la majorité lors du comité de pilotage du 3 juin 2021, puis approuvé le 31 décembre 2021.



Figure 2 : Jachère déclarée comme Surface d'intérêt écologique sur le site Natura 2000 (©CPIE BDM)

1.3 La gouvernance du site Natura 2000

La gouvernance administrative Natura 2000 (**Figure 3**) a été transférée aux **Régions** en janvier 2023, avec comme objectif la continuité des actions menées et le renforcement de la coordination du réseau des animateurs et avec les partenaires. Le schéma du nouveau rôle de la Région est présenté en *Annexe 1*.

La **Communauté de Communes des Deux Morin** (CC2M), en tant que collectivité territoriale, a été désignée structure porteuse opératrice pour ce site Natura 2000. En 2022, la CC2M a lancé un marché public pour l'animation du site Natura 2000 pour la période 2022/2025. Mr Philippe DE VESTELE, vice-président de la CC2M, a été nommé président du comité de pilotage. Le comité de pilotage est composé de plusieurs organismes : État/Services, Collectivités, Propriétaires/Exploitants, Consulaires, Activités, Associations (*cf Compte-rendu du COPIL 2023*), et son rôle consiste en l'élaboration, la révision et le suivi de la bonne mise en œuvre du DOCOB.

Le **CPIE des Boucles de la Marne** et la **Fédération de Seine-et-Marne pour la pêche et la protection des milieux aquatiques** ont été retenus en tant que structures animatrices du site en collaboration avec la CC2M. Le CPIE des Boucles de la Marne assure cette mission pour les espèces et habitats d'intérêt communautaire terrestres, aux côtés de la Fédération de Seine-et-Marne pour la pêche et la protection des milieux aquatiques qui se concentre sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire liés au Petit Morin et ses affluents.

Les contacts des structures porteuses sont disponibles en [rubrique 10](#).

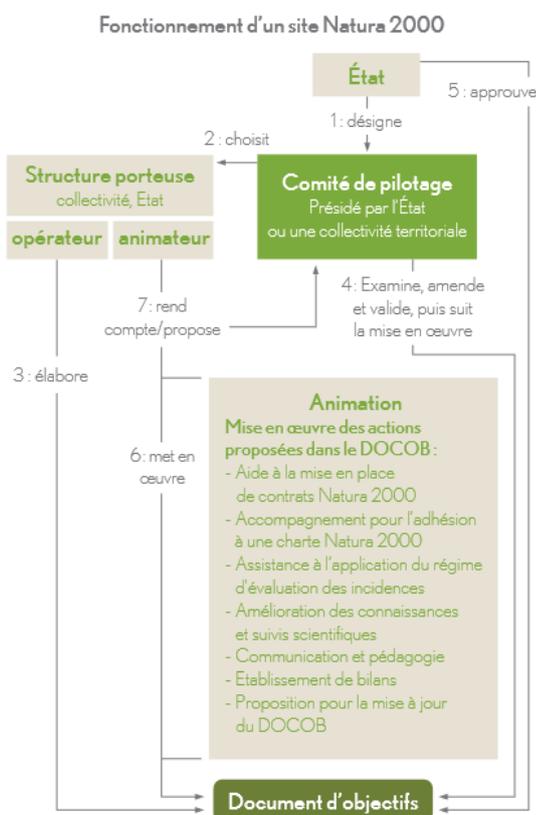


Figure 3 : Le fonctionnement d'un site Natura 2000 avant 2023 (Natura 2000 en Île-de-France, DRIEAT, 2016)

1.4 Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB pour les espèces et habitats d'intérêt communautaire

La désignation du site Natura 2000 se justifie par la présence des espèces et habitats suivants :

❖ De sept espèces d'intérêt communautaire :

Espèces des milieux aquatiques

- ✓ Le Chabot fluviatile (*Cottus perifretum* – Code Natura 2000 : 1163) ;
- ✓ La Lamproie de Planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096) ;
- ✓ La Mulette épaisse (*Unio Crassus* – Code Natura 2000 : 1032) ;
- ✓ L'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes* – Code Natura 2000 : 1092).

Espèces des milieux terrestres

- ✓ Le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata* – Code Natura 2000 : 1193) ;
- ✓ Le Triton crêté (*Triturus cristatus* – Code Natura 2000 : 1166) ;
- ✓ Le Cuivré des Marais (*Lycaena dispar* – Code Natura 2000 : 1060).

❖ De treize habitats d'intérêt communautaire :

Habitats aquatiques

- ✓ Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques (*Charetea fragilis* – Code Natura 2000 : 3140-1) ;
- ✓ Rivières des étages planitiaires à montagnard (*Ranunculion fluitantis - Callitricho-Batrachion* – Code Natura 2000 : 3260) ;
- ✓ Herbiers annuels libres des eaux calmes (*Lemnetea minoris* – Code Natura 2000 : 3150).

Habitats terrestres

- ✓ Gazons annuels des sols temporairement inondables (*Juncetea bufonii* – Code Natura 2000 : 3130) ;
- ✓ Prairies de fauches de basse altitude (*Arrhenatherietea elatioris* – Code Natura 2000 : 6510) ;
- ✓ Mégaphorbiaies (*Filipendulo ulmariae - Convolvuletea sepium* – Code Natura 2000 : 6430) ;
- ✓ Ourlets sciaphiles (*Galio aparines - Urticetea diocae* – Code Natura 2000 : 6430) ;
- ✓ Ourlets héliophiles (*Galio aparines - Urticetea diocae* – Code Natura 2000 : 6430) ;
- ✓ Hêtraies chênaies mésophiles acidiclinales à calcicoles (exposition Nord et Sud) (*Quercro roboris - Fageta sylvaticae* – Code Natura 2000 : 9130).

Habitats terrestres prioritaires

- ✓ Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi (*Sedo albi - Scleranthetea biennis* – Code Natura 2000 – 6110*) ;
- ✓ Végétations des sources et suintements (*Montio fontanae - Cardaminetea amarae* – Code Natura 2000 : 7220*) ;
- ✓ Frênaies de ravins et de pentes fraîches (*Quercro roboris - Fageta sylvaticae* – Code Natura 2000 : 9180*) ;
- ✓ Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Quercro roboris - Fageta sylvaticae* – Code Natura 2000 : 91E0*).

Afin de préserver ces espèces et habitats, la mise en œuvre des actions du DOCOB doit répondre à divers objectifs (**Tableau 1**). Pour atteindre ces objectifs, un programme d'actions a été défini et intégré au DOCOB.

Tableau 1 : Synthèse des objectifs de conservation du DOCOB (Biodiversita & FDAAPPMA77, 2021)

Espèces / syntaxon des habitats d'intérêt communautaire	Nom commun de l'espèce	Code Natura 2000	Objectif de conservation	Priorité de conservation
<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	1193	Maintenir les mares et micro zones humides pour favoriser la reproduction de l'espèce sur le site	1
<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	1060	Maintenir les prairies de fauche sur le site pour favoriser la reproduction de l'espèce sur le site	1
<i>Cottus perifretum</i>	Chabot fluviatile	1163	Préserver l'hydro-morphologie et la qualité physico-chimique des cours d'eau	3
<i>Lampetra planier</i>	Lamproie de Planer	1096	Préserver l'hydro-morphologie et la qualité physico-chimique des cours d'eau	1
<i>Unio crassus</i>	Mulette épaisse	1032	Préserver l'hydro-morphologie et la qualité physique des cours d'eau	1
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	1166	Maintenir un réseau de mares riches envégétation	3
<i>Austropotamobius pallipes</i>	Écrevisse à pattes blanches	1092	Préserver l'hydro-morphologie et la qualité physique des cours d'eau, et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	1
<i>Charetea fragilis</i>	Herbiers pionniers enracinés à Characées	3140-1	Limiter l'eutrophisation	3
<i>Ranunculon fluitantis - Callitricho-Batrachion</i>	Rivières des étages planitiaires à montagnard	3260	Préserver l'hydro-morphologie et la qualité physique des cours d'eau	1
<i>Arrhenatherietea elatioris</i>	Prairies de fauches mésophiles	6510	Limiter l'enrichissement des prairies	1
<i>Galio aparines - Urticetea diocae</i>	Ourlets sciaphiles	6430	Limiter le fauchage et le dépôt de matériaux	3
<i>Galio aparines - Urticetea diocae</i>	Ourlets héliophiles	6430	Limiter les perturbations anthropiques	3
<i>Quercu roboris - Fageta sylvaticae</i>	Hêtraies chênaies mésophiles acidiclinales à calcicoles (exposition Nord)	9130	Mettre en place une gestion adaptée	2
<i>Quercu roboris - Fageta sylvaticae</i>	Hêtraies chênaies mésophiles acidiclinales à calcicoles (exposition Sud)	9130	Mettre en place une gestion adaptée	3
<i>Lemnetea minoris</i>	Herbiers annuels libres des eaux calmes	3150	Maintenir des dépressions inondées Limiter l'eutrophisation	3
<i>Juncetea bufonii</i>	Gazons annuels des sols temporairement inondables	3130	Maintenir les milieux ouverts	2
<i>Montio fontanae - Cardaminetea amarae</i>	Végétations des sources et suintements	7220*	Limiter l'eutrophisation et les pollutions	2
<i>Filipendulo ulmariae - Convolvuletea sepium</i>	Mégaphorbiaies	6430	Maintenir les milieux ouverts Limiter les perturbations anthropiques	3
<i>Sedo albi - Scleranthetea biennis</i>	Pelouses pionnières sur dalles calcaires	6110	Limiter le pâturage	2
<i>Quercu roboris - Fageta sylvaticae</i>	Frênaies de ravins et de pentes fraîches	9180	Mettre en place une gestion adaptée	2
<i>Quercu roboris - Fageta sylvaticae</i>	Aulnaies-frênaies riveraines	91E0*	Mettre en place une gestion adaptée	2

1.5 Missions de la structure animatrice

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivants :

1. Information, communication et sensibilisation
2. Suivi des Évaluations des Incidences Natura 2000
3. Amélioration des connaissances et suivis scientifiques et techniques
4. Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site
5. Contractualisation et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

2 INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION

2.1 Création et mise à jour d'outils de communication, média

2.1.1 Site Internet

Le **site Internet dédié au site Natura 2000 en Seine-et-Marne** a été mis à jour en 2022 avec l'ajout des contacts de la nouvelle animation, du diaporama et du compte-rendu du comité de pilotage. Ce site avait fait l'objet d'une restructuration par la DDT en 2023. La **fiche d'identité du site N2000** a également été mise à jour sur le [site Internet de la DRIEAT](#) en 2023. Une **page Natura 2000** a également été construite et mise en ligne sur le [site Internet de la FD77](#), et est en cours de réalisation sur le [site Internet du CPIE BDM](#). Des **articles thématiques** sur le site [Natura 2000](#) et la [réalisation de travaux](#) en faveur du Sonneur à ventre jaune ont été publiés sur le site du CPIE BDM.

Perspectives 2024

Il n'existe actuellement aucune page de présentation du site Natura 2000 sur le site internet de la CC2M. Une page pourrait ainsi être créée et diffusée en 2024. Les animateurs pourront accompagner les communes pour la mise en ligne d'une page dédiée à Natura 2000 sur le site internet de chacune d'elle.

2.1.2 Article de presse

Un **article d'annonce** de la nouvelle animation, de leurs contacts et de présentation du site a été corédigé en décembre 2022 avec la Fédération de Seine-et-Marne pour la pêche et la protection des milieux aquatiques. Cet article est paru dans le journal communautaire de la CC2M de janvier 2023.

Perspectives 2024

La rédaction d'articles dans des revues spécialisées (CNPF, Chambre d'agriculture, etc.), articles de presse et/ou dans les bulletins municipaux est envisagée pour 2024.

2.1.3 Plaquette d'information

Une **plaquette de présentation du site Natura 2000** « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » a été réalisée par la FDAAPMA77 et le CPIE BDM à destination du grand public et des acteurs concernés par les enjeux du site (élus, propriétaires, exploitants). Celle-ci présente la fiche d'identité du site, avec une description des espèces et habitats d'intérêt communautaire, une rapide explication du fonctionnement du réseau Natura 2000 et des évaluations d'incidences, et fournit les contacts des structures animatrices. Cette plaquette de synthèse est en cours de finalisation et sera publiée et diffusée en 2024.

Perspectives 2024

Finalisation et diffusion d'une plaquette générale de présentation du site Natura 2000 à destination du grand public.

2.1.4 Lettre d'information

Les informations relatives au site Natura 2000 ont été relayées au travers des **newsletters** des structures animatrices et des **réseaux sociaux**. Quelques post informatifs sur les espèces d'intérêts communautaires terrestres ont été publiés par le CPIE BDM sur [Instagram](#) (**Figure 4**).



Figure 4 : Post sur deux espèces Natura 2000 publiés sur le compte Instagram du CPIE BDM

Perspectives 2024

Un article sur les résultats du bilan du suivi scientifique N2000 sera publié d'ici février 2024 dans la lettre d'information mensuelle du CPIE.

2.1.5 Panneaux d'information Natura 2000

Dans le cadre de la réalisation de travaux et de la mise en place de nouveaux modes de gestion en faveur des espèces suivies, des **panneaux d'information** ont été conçus par le CPIE à destination des promeneurs et seront implantés prochainement à proximité des parcelles concernées (**Figure 5**).



Figure 5 : Panneaux d'information conçus en faveur des espèces d'intérêt communautaire du site

Perspectives 2024

La conception et disposition de panneaux d'information sur le site Natura 2000 Petit Morin dans toute la vallée, en lien avec le service tourisme de la CC2M, est à considérer pour 2024.

2.1.6 Exposition itinérante

Une **exposition itinérante** de six panneaux présentant le réseau Natura 2000, les espèces d'intérêt communautaire et diverses mesures de gestion a été conçue et mise en place par la FDAAPPMA 77.

Perspectives 2024

Une mise à jour de cette exposition en intégrant le milieu terrestre est envisagée pour 2024. Cette exposition pourra être disposée dans les mairies ou utilisée lors de tenue de stands à destination du grand public.

2.2 Sensibilisation auprès des élus locaux

Dans le cadre de la nouvelle animation, **le CPIE BDM a rencontré les élus de toutes les communes du site Natura 2000**, au cours d'entretiens formels de deux heures minimum. Ces entretiens se sont faits en présence des animateurs Natura 2000, des maires et parfois de leurs adjoints ou conseillers municipaux.

Au cours de ces entretiens, nous avons pu présenter le dispositif Natura 2000, les enjeux et les actions possibles liés aux espèces et habitats d'intérêt communautaire à l'échelle communale et engager une dynamique locale concertée pour leur préservation.

Un **tableau de bord** a été mis en place pour chaque commune. Il s'agit d'un suivi temporel des actions mises en place sur chaque commune, du programme d'actions à venir, ainsi que le suivi des rencontres et prises de contact avec des agriculteurs, forestiers ou particuliers. Il contient également un annuaire des propriétaires/exploitants.

Pour chaque commune, des **cartes de synthèse des enjeux** ont été envoyées aux élus. Ces cartes ont vocation à porter à connaissance des élus les différentes parcelles concernées par la présence d'espèces ou d'habitats d'intérêt communautaire. Elles permettront aux collectivités une veille sur ces enjeux, dans le cadre d'instruction de déclaration de travaux ou de permis de construire.

Une **matinée de sensibilisation à destination des élus** a été organisée le 11 avril 2023. Deux communes étaient présentes, ainsi que la DRIEAT et Mr DE VESTELE, président du COPIL. Quelques agriculteurs étaient également présents à cet événement. À cette occasion, plusieurs secteurs ont été visités pour évoquer les enjeux de conservation et les actions possibles (**Figure 6**).

Perspectives 2024

Les animateurs reproposeront une journée technique de sensibilisation du même type.



Figure 6 : Visite itinérante à destination des élus sur le site Natura 2000 (©Marion Grimaud-FDAAPPMA77)

2.3 Communication et animation auprès du grand public et des scolaires

Trois animations à destination du **grand public** ont été réalisées cette année et ont regroupé un total de **44 participants** :

- 09/04 : « Escapade entre prairies humides et marais » à Saint-Cyr-sur-Morin
- 19/08 : « Ça papillonne au Petit Morin » à Villeneuve-sur-Bellot
- 21/10 : « Paysages naturels de la vallée du petit Morin » à Bellot

Les écoles ont également été contactées pour des **animations scolaires gratuites** à l'automne et portant sur la thématique « Enquête nature : biodiversité en vallée du Petit Morin », créée spécifiquement pour Natura 2000. Deux classes de l'École élémentaire de Verdelot ont bénéficié de ces animations à la mi-octobre, et une, initialement prévue à Saint-Cyr-sur-Morin, a finalement été annulée en raison d'une interdiction de sortie (Vigipirate). Cette animation sera reportée sur 2024. Ce sont donc **42 élèves qui ont été sensibilisés (Figure 7)**.



Figure 7 : Animations à destination du grand public, conception de supports d'animation par Nolan Scigala et animations pour des scolaires sur le site Natura 2000 (©Fanny Micallef-CPIE BDM)

Perspectives 2024

De nouvelles animations gratuites sont déjà prévues pour l'année 2024, ainsi qu'une conférence à destination du grand public, sur le thème « À la découverte du patrimoine naturel de la vallée du Petit Morin », au mois de février à Saint-Cyr-sur-Morin. Trois classes de la vallée pourront de nouveau bénéficier d'une animation scolaire.

3 PARTICIPATION À LA VIE DU RÉSEAU NATURA 2000 AU-DELÀ DU SITE

3.1 Participation aux formations, rencontres, colloques

Le 16 novembre 2023, le CPIE est intervenu lors du **premier comité de pilotage du plan régional d'actions 2018-2028 en faveur des papillons de jour d'Île-de-France**, organisé au sein des locaux de la DRIEAT aux côtés de l'OPIE (Office pour les insectes et leur environnement) (**Figure 8**, à gauche). Un bilan des connaissances et les actions menées en faveur du Cuivré des marais ont ainsi été présentées.

Le 2 décembre 2023, le CPIE a également réalisé une présentation sur la « Préservation de la biodiversité dans les territoires : freins et opportunités dans une démarche de facilitation », lors de la **15^e édition des Rencontres naturalistes d'Île-de-France** organisées par l'ARB (**Figure 8**, à droite). Les enjeux relatifs au site Natura 2000 de la vallée du Petit Morin ont pu être évoqués à cette occasion.



Figure 8 : Participation du CPIE au COPIL PRA en faveur des papillons de jour d'IDF (à gauche) et à la 15^e édition des Rencontres naturalistes d'IDF (à droite) (©Marine Poupin-CPIE BDM, ©Caroline Leplat)

Le CPIE des Boucles de la Marne a participé aux **deuxièmes rencontres nationales des élus Natura 2000 qui se sont tenues à Nanterre le 29 juin 2023** sur le thème « S'inspirer du réseau Natura 2000 pour répondre à l'urgence écologique », ainsi qu'à la **journée technique nationale « Animation territoriale »** du 21 septembre.

Les animateurs ont participé aux **rencontres régionales des animateurs Natura 2000**, qui se sont tenues le 14 novembre 2023 à la Maison de la Réserve de l'étang de Saint-Quentin. Cette journée avait pour objectif de partager nos retours d'expérience sur les actions, les leviers et les éventuelles difficultés rencontrées.

Les animateurs ont également participé à plusieurs **webinaires** : « Les avantages économiques du réseau Natura 2000 » et « La politique Natura 2000 et le rôle de président de comité de pilotage ».

Les animateurs ont systématiquement communiqué auprès des élus du site sur l'existence des webinaires et des rencontres nationales ou régionales.

Perspectives 2024

De la même manière que pour le COPIL PRA en faveur des papillons, il est prévu que le CPIE participe et intervienne lors de la **cinquième réunion annuelle du Comité de pilotage du Plan national d'actions en faveur des papillons de jour de France métropolitaine**, le 30 janvier 2024. Il présentera à nouveau les actions menées en faveur du Cuivré des marais.

Les animateurs participeront de nouveau aux différentes rencontres régionales ou nationales organisées pour les animateurs et les élus des sites Natura 2000.

4 ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS

Une **veille locale** est effectuée sur le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin », afin d'identifier les projets et les manifestations nécessitant une **Évaluation des Incidences Natura 2000 (EIN)**. L'animateur Natura 2000 peut ainsi être sollicité par les communes ou porteurs de projets pour apporter la connaissance nécessaire des enjeux naturalistes, et proposer des mesures adaptées permettant d'éviter ou de limiter les impacts. En cours d'instruction, l'animateur peut être consulté par la DDT de Seine-et-Marne pour donner son avis sur le projet.

4.1 Projets et travaux soumis à EIN

4.1.1 Projet d'organisation de trails dans la vallée

La manifestation sportive **Les Trails de la Brie des Morin**, portée par l'association Jeunesse Sportive de la Ferté-Gaucher Cyclisme (JSFG) et Sports Nature, est un des événements suivis dans le cadre des EIN. Il se déroule chaque année sur le site Natura 2000. Le CPIE a donc été sollicité pour donner son avis sur les incidences potentielles liées aux espèces Natura 2000 (Cuivré des marais et Sonneur à ventre jaune particulièrement). Lors du trail du 8 mai 2023, les ornières favorables au Sonneur situées sur les chemins empruntés par le trail ont été balisées par l'association organisatrice.

4.1.2 Projet d'organisation de courses de cyclisme à Villeneuve-sur-Bellot

Dans le cadre du projet d'une **course de cyclisme**, organisée par l'association Jeunesse Sportive de la Ferté-Gaucher Cyclisme (JSFG) sur les communes de Villeneuve-sur-Bellot, Hondevilliers et Sablonnières, les animateurs ont été consultés afin de s'assurer de l'absence d'enjeux et d'impact sur les espèces et les habitats au droit du tracé.

4.1.3 Projet de réhabilitation d'un bâtiment en hôtel à La Trétoire

Un **projet hôtelier** à la Trétoire a entraîné l'organisation d'une réunion avec la mairie, le CEN Île-de-France (C. PARISOT), l'association Renard (P. ROY et C. PLUVINET) et T. ROY pour présentation et discussion autour de ce projet. La DDT 77 a informé l'animateur que le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 avait été refusé à une époque pour défaut de complétude. Par ailleurs, il ne semble pas exister de dossier de défrichement ou de dossier de dérogation pour atteinte aux espèces protégées. Aucun diagnostic préalable n'a été réalisé sur ce site. Les tentatives de prises de contact auprès des architectes se sont avérées infructueuses et sont restées sans réponse.

4.1.4 Projet de réhabilitation d'une grange en maison d'habitation à La Trétoire

Un autre projet de **réhabilitation d'une grange en maison d'habitation** à la Trétoire par un particulier a été engagé. Le CPIE s'est rendu sur place pour identifier les enjeux relatifs à la biodiversité (refuges à chauve-souris, nidification d'oiseaux, etc.) puis a transmis les éléments aux propriétaires et aux services en charge de l'instruction pour compléter le dossier.

4.1.5 Projet de permis de construire sur un moulin à Bellot

Le CPIE a également été sollicité dans la cadre d'un permis de construire relatif à un projet de **transformation d'un moulin en lieu d'habitation personnel et bâtiment locatif**, nécessitant la création d'un espace de parking, situé sur le site Natura 2000 à Bellot. Un retour sur ce projet et les enjeux écologiques a été fait à la DDT.

4.2 Projets et travaux non soumis à EIN

4.2.1 Projet de création d'une station d'épuration à Boitron

La reprise des travaux de la **station d'épuration (STEP) de Boitron** (portée par la Communauté de communes des Deux Morin) a nécessité l'appui des animateurs Natura 2000. Un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau relatif à sa construction a été instruit en 2014. La présence du Sonneur à ventre jaune sur le site était connue et une mare était prospectée depuis 2013. Lors des travaux, cette mare a été détruite en 2017 induisant un impact sur cet habitat d'espèce. À ce moment, sans que ce projet ne fasse l'objet d'un dossier de dérogation au titre des espèces protégées, la mise en place d'habitats de substitution avait été proposée par l'animateur Natura 2000.

La reprise des travaux en mai 2023 a nécessité de nouveaux échanges sur ce projet. Le CPIE a donc été convié à plusieurs réunions de chantier pour apporter des préconisations sur la conception des nouveaux aménagements (création de mares et d'ornières avec zones refuges à proximité) pour l'espèce et valider le plan d'exécution en lien étroit avec la DDT 77 et l'OFB (Office français de la biodiversité) (**Figure 9**).

Perspectives 2024

Les animateurs intégreront ces aménagements dans le suivi des habitats et des espèces Natura 2000 et s'assureront de la bonne fonctionnalité de ces milieux. Les réflexions sur la gestion du site se poursuivront en lien avec la CC2M et la commune de Boitron.





Figure 9 : STEP de Boitron avant et après les travaux de 2023 (en haut) et création d'aménagements en faveur du Sonneur à ventre jaune (en bas) (©Marine Poupin-CPIE BDM, ©Laurent Bailly-Cabinet Merlin)

4.2.2 Projet de mise en culture à Villeneuve-sur-Bellot

Le CPIE BDM a été sollicité en décembre 2022 dans le cadre d'un projet de **mise en culture par des exploitants de plusieurs parcelles classées « N »** dans le plan de zonage du plan local d'urbanisme dans lesquelles des individus de Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) et de Triton crêté (*Triturus cristatus*) ont été historiquement observés.

Une rencontre a été organisée avec les exploitants et les élus sur le terrain le 1^{er} décembre 2022. À l'issue de cette rencontre, un rapport présentant le projet et proposant des solutions pour limiter l'impact sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats a été constitué.

Ce rapport a été envoyé à la DDT77 et à la DRIEAT. Il a permis un retour concerté des services instructeurs et l'envoi d'un courrier officiel aux agriculteurs. Sur la base des éléments indiqués au rapport, le projet n'a pas été soumis à évaluation des incidences Natura 2000 et a fait l'objet d'une remise en culture partielle évitant les zones sensibles (mares et zones tampon). Ces sites sont intégrés au suivi annuel des espèces.

4.2.3 Projet de pose d'une clôture à Orly-sur-Morin

Le Syndicat des secrétariats de la vallée du Petit Morin, en charge de l'instruction des dossiers d'urbanisme pour huit communes du site Natura 2000 (à l'exception de St-Cyr-sur-Morin), a sollicité l'avis de l'animateur au sujet d'un projet de **pose d'une clôture par un particulier sur sa propriété**. Ce type de travaux, dans certaines conditions, peut être soumis à évaluation d'incidence Natura 2000.

Après étude du projet et de la réglementation en vigueur, des conseils ont été apportés au propriétaire pour limiter l'impact sur la zone concernée du site Natura 2000 : adaptation de la typologie de la clôture de manière que celle-ci reste perméable à la faune. Aussi, le projet n'a finalement pas été soumis à procédure en concertation avec la DDT et le Syndicat des secrétariats de la vallée du Petit Morin.

5 SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Pour rappel, l'animation pour la partie milieux terrestres inclut le suivi scientifique des populations de **Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)**, de **Triton crêté (*Triturus cristatus*)** et de **Cuivré des marais (*Lycaena dispar*)**. Les habitats de ces espèces font également l'objet d'une caractérisation et d'un suivi de l'état de conservation. Il en est de même pour les habitats Natura 2000, notamment pour les **Prairies maigres de fauche de basse altitude (6510)** qui ont été suivies cette année.

Pour la réalisation de ces suivis, **près d'une centaine de personnes ont été contactées** de manière à obtenir l'autorisation d'accès aux parcelles, des informations sur la gestion actuelle et future mise en place sur celles-ci, ainsi qu'à les informer sur les enjeux relatifs au site Natura 2000.

Ces personnes regroupent aussi bien les élus que les propriétaires et les exploitants. Parmi les personnes contactées, nous avons eu un **retour de 88 % d'entre elles**, nous en avons **rencontré la moitié** (46 au total) la plupart du temps directement sur les parcelles concernées par des enjeux, et **80 % nous ont donné leur autorisation** pour accéder aux parcelles dans la cadre de la réalisation des suivis.

Ces échanges et rencontres ont été nécessaires pour accompagner au mieux les différents acteurs de la vallée, en leur proposant notamment des solutions techniques et financières adaptées à chacun.

Le temps passé à effectuer ces prises de contact quasi quotidiennes représente une part importante du travail engagé, soit un total cumulé d'une **quarantaine de jours** (recherche des coordonnées, appels téléphoniques ou contacts par mail).

Les informations cadastrales (2021) ont été accessibles sur demande auprès de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) dans le but de faciliter la prise de contact avec les propriétaires concernés par les enjeux Natura 2000. Cette demande a fait l'objet d'une contribution financière. L'accès aux déclarations de la Politique Agricole Commune (PAC) de 2021 a été rendu possible sur demande auprès de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAFA) et nécessaire pour échanger avec les exploitants de la vallée.

De plus, la Chambre d'Agriculture d'Île-de-France et la Fédération départementale des chasseurs de Seine-et-Marne ont fourni les données relatives aux Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) mises en place avant et pendant l'année 2023.

5.1 Suivi des espèces d'intérêt communautaire

Durant l'hiver, les animateurs ont effectué le repérage de toutes les mares et ornières favorables à ces espèces d'amphibiens. Chaque site a été pris en photo pour alimenter une base de données des sites, a fait l'objet d'une fiche de caractérisation et un identifiant leur a été attribué. Ce travail de prospection s'est appuyé sur les précédentes études de la SNPN (Société Nationale de Protection de la Nature) et de l'inventaire des mares d'Île-de-France.

Depuis le début du suivi des espèces d'amphibiens, ce sont donc **205 sites aquatiques qui ont été prospectés au moins une fois sur les 316 points d'eau** (fossé, mares, ornières, dépressions, etc.) recensés dans la base (données SNPN et CPIE BDM). Certains ont été suivis en prospection visuelle de manière plus régulière et exhaustive (1 à 3 passages).

Les résultats détaillés sont présentés dans le rapport scientifique du suivi des espèces et habitats d'intérêt communautaire disponible sur les sites dédiés à Natura 2000 (DDT, DRIEAT, Région).

Dans le cadre du suivi du Triton crêté, **41 sites favorables ont été suivis en 2023, 27 mares ont fait l'objet de la pose d'une à quatre nasses** à raison d'un à deux passages par mare, sur cinq soirées et cinq matinées. Les résultats sont **satisfaisants : 10 mares sont occupées par le Triton crêté**, avec un minimum de **29 individus capturés et cinq individus supplémentaires** observés à vue. Quatre communes sont concernées par la présence de l'espèce, principalement Villeneuve-sur-Bellot. Les mares dans lesquelles se trouve le Triton crêté sont plutôt dans un état favorable, mais plusieurs actions concrètes sont envisageables sur celles-ci.

Dans le cadre du suivi du Sonneur à ventre jaune, **98 sites favorables ont fait l'objet de prospections en 2023**, à raison de deux à trois passages en moyenne, sur 11 jours de terrain diurne, entre les mois d'avril et de septembre. La situation est **plus que défavorable** pour cette espèce : **seulement 6 sites sont occupés par le Sonneur à ventre jaune** (contre 23 max en 2016), avec **un minimum de 19 individus différents**. 31 sites historiques n'ont pas accueilli l'espèce cette année. Trois communes sont concernées par la présence de l'espèce, principalement Orly-sur-Morin. Des travaux de restauration et création de mares et ornières ont été entrepris entre les mois de septembre et novembre de cette année pour apporter de nouveaux milieux favorables à ce crapaud, et d'autres sont à prévoir pour 2024.

Dans le cadre du suivi du Cuivré des marais, **56 sites ont été suivis en 2023**, à raison d'un à trois passages par site selon les potentialités, sur 13 jours de terrain, entre les mois de mai et de septembre. Les résultats sont **moyennement satisfaisants : 15 sont occupés par le Cuivré des marais** (tout comme en 2018), avec un minimum de **136 individus différents dont 17 imagos**, et 30 sites historiques n'ont pas accueilli l'espèce cette année. Six communes, dont une en dehors du périmètre Natura 2000, sont concernées par la présence de l'espèce, principalement Saint-Cyr-sur-Morin, Saint-Ouen-sur-Morin et Verdelot. Pour tenter d'enrayer le déclin des populations, une **fiche pédagogique spécifique à chaque parcelle** concernée par un enjeu Cuivré a donc été créée et envoyée aux propriétaires et/ou exploitants, indiquant des modalités de gestion favorables à l'espèce et moyens financiers mobilisables. 16 propriétaires/exploitants ont réalisé ou souhaitent participer prochainement à des actions en faveur de la conservation du Cuivré des marais.

Perspectives 2024

Les suivis seront poursuivis en 2024.

5.2 Suivi des habitats d'intérêt communautaire

En 2023, nous avons uniquement effectué le suivi des **prairies de fauche** (6510), qui fera l'objet d'un reportage en 2024. Des échanges avec le Conservatoire Botanique du bassin Parisien ont permis de définir précisément le protocole adapté et les paramètres à relever.

Un **tirage aléatoire** a permis de retenir **un total de 51 prairies prospectées et suivies sur 6 jours** au mois de mai. Certaines d'entre elles n'ont pas fait l'objet de relevés phytosociologiques (parcelle labourée, abandonnée ou convertie en jardin). **36 parcelles ont fait l'objet d'un relevé phytosociologique** au cours de la période de suivi, à raison d'un passage par site. Près d'un tiers des prairies a été reconvertie en labour, jardin ou a été abandonnée, faisant ainsi disparaître les traits écologiques de cet habitat d'intérêt communautaire. Les calculs permettant d'attribuer une note de conservation à chacun des habitats sont en cours de réalisation. Plusieurs actions sont envisageables sur ces parcelles, telles que la reconversion des prairies en culture, la réouverture des friches, la fauche tardive et la gestion différenciée.

Les résultats détaillés sont présentés dans le rapport scientifique du suivi des espèces et habitats d'intérêt communautaire disponible sur les sites dédiés à Natura 2000 (DDT, DRIEAT, Région).

6 VEILLE À LA COHÉRENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMME D' ACTIONS SUR LE SITE

6.1 Étude du PLUi de la CC2M

Par délibération du 28 juin 2018, la CC2M a prescrit l'élaboration d'un **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** couvrant l'intégralité de son territoire. Les premiers travaux ont été lancés en octobre 2019 et se poursuivent jusqu'en 2023.

Pour le moment, l'avis de l'animateur n'a pas été sollicité par la CC2M dans ce projet.

6.2 Projet d'Espace naturel sensible à Saint-Cyr-sur-Morin

Un périmètre ENS a été validé par le Département de Seine-et-Marne en décembre 2022 sur le marais de Courcelles à Saint-Cyr-sur-Morin. Un Comité de pilotage a été mis en place, ainsi qu'un comité restreint constitué du Département, de la commune, du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Ile-de-France (propriétaire de plusieurs parcelles), de Seine-et-Marne Environnement et des animateurs Natura 2000. Plusieurs visites sur le terrain ont été organisées et ont permis d'identifier les priorités d'actions.

Pour ce projet, les animateurs Natura 2000 veillent à la cohérence des actions en lien avec les enjeux écologiques du site et s'assurent du respect de la réglementation liée au périmètre Natura 2000. Ils appuient techniquement la commune sur les choix en termes d'aménagement et de gestion du site.

De nouvelles acquisitions par le Conservatoire et la commune se feront au gré des opportunités.

Perspectives 2024

Un plan d'action simplifié devrait être proposé en 2024 par Seine-et-Marne Environnement. Les réunions de travail devraient se poursuivre et des réflexions sont en cours pour mettre en place des contrats Natura 2000 en vue de préserver les milieux et les espèces de ce marais.

6.3 Projet de Parc naturel régional Brie et deux Morin

Malgré plusieurs relances, les animateurs Natura 2000 n'ont pour le moment pas été sollicités pour appuyer le Syndicat de préfiguration à la rédaction de la charte du futur PNR et à la prise en compte des enjeux relatifs au site Natura 2000.

7 CONTRACTUALISATION ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPÈCES

7.1 Actualisation de la base de données propriétaires et rencontres

La base de données « propriétaires » est mise à jour au fur et à mesure en fonction des contacts pris.

Le CPIE a été en contact avec 92 élus, propriétaires et exploitants depuis le début de l'animation.

Ces échanges sont pour la plupart positifs et suggèrent de beaux projets pour la suite de l'animation Natura 2000.

7.2 Animation des chartes et contrats Natura 2000

Aucune charte et contrat n'ont encore été signés concernant les milieux terrestres depuis l'extension du site.

Les outils mobilisables Natura 2000 sont systématiquement présentés à chaque acteur et usager rencontré.

La charte adaptée aux milieux terrestres a été mise à jour en 2023 (*Annexe 2*).

La concertation avec les propriétaires et exploitants du site a permis la mise en œuvre d'actions concrètes pour la prise en compte des enjeux N2000, telles que la protection des mares, la fauche tardive ou le maintien de zones refuges au moment des fauches précoces, la mise en place de MAEC, ou encore la création de prairies. Plusieurs contrats sont à venir pour des entretiens de mares nouvellement créées.

Perspectives 2024

La charte Natura 2000 sera envoyée à plusieurs dizaines de personnes intéressées sur tout le site d'ici le début de l'année 2024.

7.2.1 Les agriculteurs

22 agriculteurs ont été rencontrés en 2022-2023 par les animateurs.

Sur plusieurs communes (Saint-Cyr-sur-Morin, Saint-Ouen-sur-Morin, Sablonnières et Verdelot) un **plan d'action/gestion à l'échelle de quelques parcelles** le long du Petit Morin a été établi. Les 9 agriculteurs et 3 particuliers concernés, ainsi que les communes de Saint-Cyr-sur-Morin et Sablonnières, ont reçu une **fiche de synthèse pédagogique** avec un plan de leur parcelle, les actions à mettre en place pour favoriser le Cuivré des marais (zones refuges, rotation) et les modalités techniques recommandées (hauteur de coupe, périodes, etc.). Ces fiches ont été envoyées pour avis à l'OPIE, qui a validé ces dernières. Un exemple de celles-ci est présenté en *Annexe 3*.

Les agriculteurs ont fait part des **difficultés qu'ils ont à faire accepter la fauche tardive** ou la mise en place de zones refuges auprès des habitants. C'est pourquoi nous avons conçu un **panneau pédagogique** (format A4) indiquant les raisons pour lesquelles les agriculteurs mettent en place ce type de gestion. Ces panneaux pourront également être utilisés pour les parcelles en jachère ou MAEC (Cf Figure 5).

Nous informons au fil de l'eau les agriculteurs du classement de certaines prairies en « prairie sensible ».

7.2.2 Les exploitants forestiers

3 exploitants forestiers ont été rencontrés pour le moment.

La prise de contact avec les exploitants forestiers est plus compliquée, car les parcelles forestières sont très morcelées. Nous sommes en lien avec le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière) et Mr ROUYER, mais peu de parcelles font l'objet d'un PSG (Plan Simple de Gestion).

Nous avons également comme objectif de monter une convention de partenariat avec le CRPF pour les actions suivantes : information sur les PSG, mise en relation avec les propriétaires forestiers, organisation en 2024 d'une journée technique de sensibilisation.

7.2.3 Travaux en faveur du Sonneur à ventre jaune

Des travaux en faveur du Sonneur à ventre jaune ont été réalisés sur la commune d'Orly-sur-Morin au droit de plusieurs parcelles privées. Ces travaux ont été possibles grâce à une subvention de la Région Ile-de-France. Le détail des travaux réalisés est présenté dans le rapport de suivi scientifique 2023.

7.3 Mesures Agro-environnementales

L'animation du territoire agricole pour une évolution des pratiques via les **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)** sur le territoire Natura 2000 du Petit Morin est assurée par la **Fédération de chasse de Seine-et-Marne**. 39 parcelles de la vallée ont été en MAEC en 2023.

Une réunion de présentation organisée par la FDC77 a eu lieu en février à laquelle les animateurs Natura 2000 étaient présents.

Tout au long de l'année, des échanges spécifiques sur le lien entre les enjeux Natura 2000 et les MAEC ont eu lieu. L'animateur Natura 2000 a pu faire état des difficultés rencontrées pour la préservation des espèces liées aux milieux agricoles comme le Cuivré des marais mais également des difficultés rencontrées par les exploitants pour la mise en œuvre d'adaptation des modes de gestion par exemple.

Des échanges sont en cours avec les différents services concernés pour trouver un consensus.

8 GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

8.1 Organisation du comité de pilotage

Le comité de pilotage s'est tenu le 06 décembre 2023 à la salle polyvalente de la commune de La Trétoire (**Figure 10**). **38 personnes ont répondu présentes** ce jour-là et le détail des différents membres est indiqué dans le compte-rendu de COPIL.



Figure 10 : Réunion et sortie sur le terrain lors du comité de pilotage Natura 2000 (©Fiona Lehane-CPIE BDM, ©Marine Poupin-CPIE BDM)

La présentation, ainsi que le compte-rendu de la réunion, sont disponibles sur la page Internet du [site Natura 2000 en Seine-et-Marne](#) et [du site de la DRIEAT](#).

8.2 Réunions ou rencontres avec les services de l'État

Les services de l'État, la Région et la DDT 77 ont été tenus informés des différentes actions menées sur le site grâce à des rencontres ou des échanges réguliers, par téléphone et mails.

Un bilan à mi-parcours a été tenu à l'été en présence des animateurs et du chargé de mission Natura 2000 référent à la Région Ile-de-France (Lauriane QUIBLIER).

8.3 Gestion administrative et financière

Les missions liées à la gestion administrative et financière du site concernent :

- ✓ Le suivi du marché d'animation avec la CC2M, bons de commande et facturation ;
- ✓ Le suivi des activités d'animation, avec notamment le suivi du temps de travail consacré à chacune d'entre elles ;
- ✓ La réalisation des bilans d'animation et du suivi scientifique pour 2023.

9 SYNTHÈSE

En 2023, les activités principales liées à l'animation pour la partie milieux terrestres ont porté sur (**Figure 11**) :

- La prise de contacts et la rencontre avec divers partenaires ainsi que la rédaction de la Charte Natura 2000 pour le milieu terrestre ;
- La réalisation des suivis scientifiques ;
- La sensibilisation des acteurs publics ou privés aux enjeux écologiques qui les concernent et propositions d'actions concertées de conservation des espèces ;
- La mise en œuvre d'actions concrètes de conservation des espèces (travaux de restauration ou de création de milieux propices aux espèces) ;
- La gestion administrative du site (facturation, organisation du COPIL, rédaction du bilan du suivi scientifique et du bilan d'animation...) ;
- La communication sur les enjeux et actions menées sur le site (sortie à destination du grand public et des scolaires, article sur le site Internet du CPIE, création de panneaux d'information...) ;
- L'étude de projets locaux ayant potentiellement des incidences sur le site Natura 2000 et les échanges avec les services instructeurs, ainsi que les services d'urbanisme.

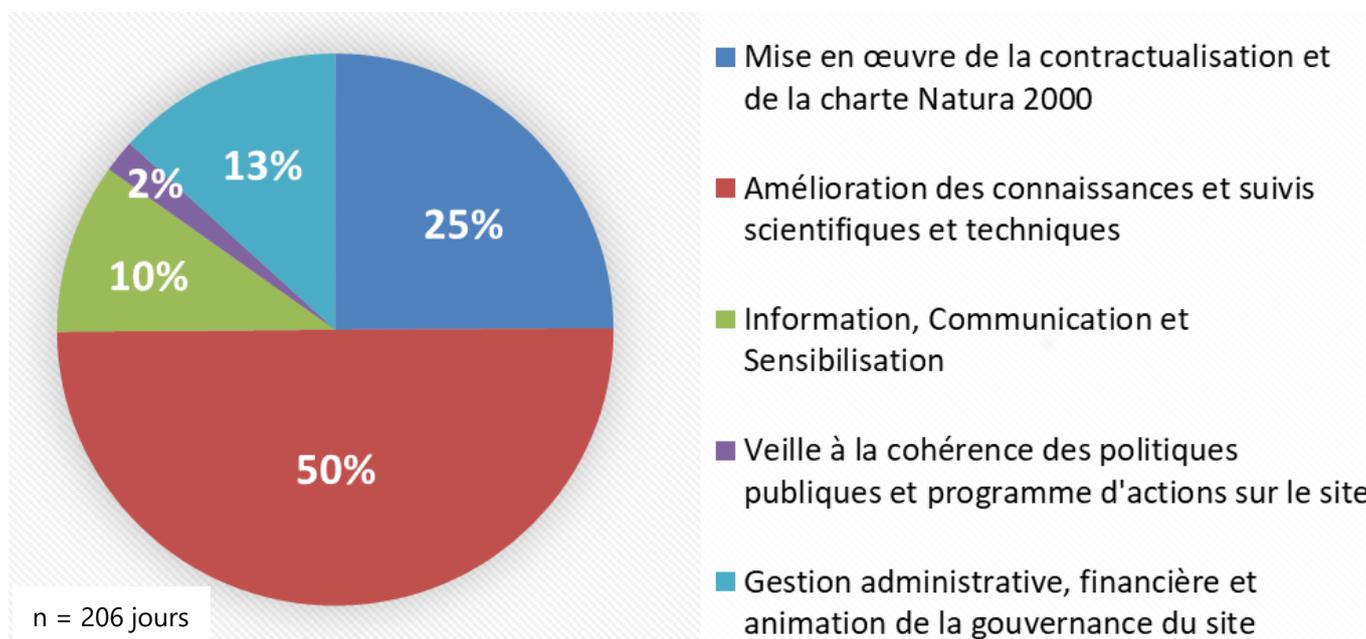


Figure 11 : Répartition des activités de l'animation du site Natura 2000 du Petit Morin pour l'année 2023

10 CONTACTS

10.1 Structure porteuse opératrice du site Natura 2000 du Petit Morin

Communauté de Communes des 2 Morin

Contacts :

- ✓ Mme Sandrine POMMIER (s.pommier@cc2m.fr)
- ✓ Mr Alexandre BORDEREAU (a.bordereau@cc2m.fr)



10.2 Structures animatrices du site Natura 2000 du Petit Morin

10.2.1 Pour les milieux terrestres

CPIE des Boucles de la Marne

Mairie de Congis, 20 rue de la Poste

77440 CONGIS-SUR-THÉROUANNE

tél : 01 64 33 22 13

mail : natura2000.petimorin@cpie-bouclesdelamarne.fr

site : <https://www.cpie-bouclesdelamarne.fr/>



BOUCLES DE LA MARNE

Charlotte Giordano (Directrice adjointe) & Marine Poupin (Chargée de mission Natura 2000)

10.2.2 Pour les milieux aquatiques

Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

22, rue des Joncs – Hameau d'Aubigny

77950 MONTEREAU-SUR-LE-JARD

tél : 01 64 39 03 08 - fax : 01 64 10 34 85

mail : natura2000@federationpeche77.fr

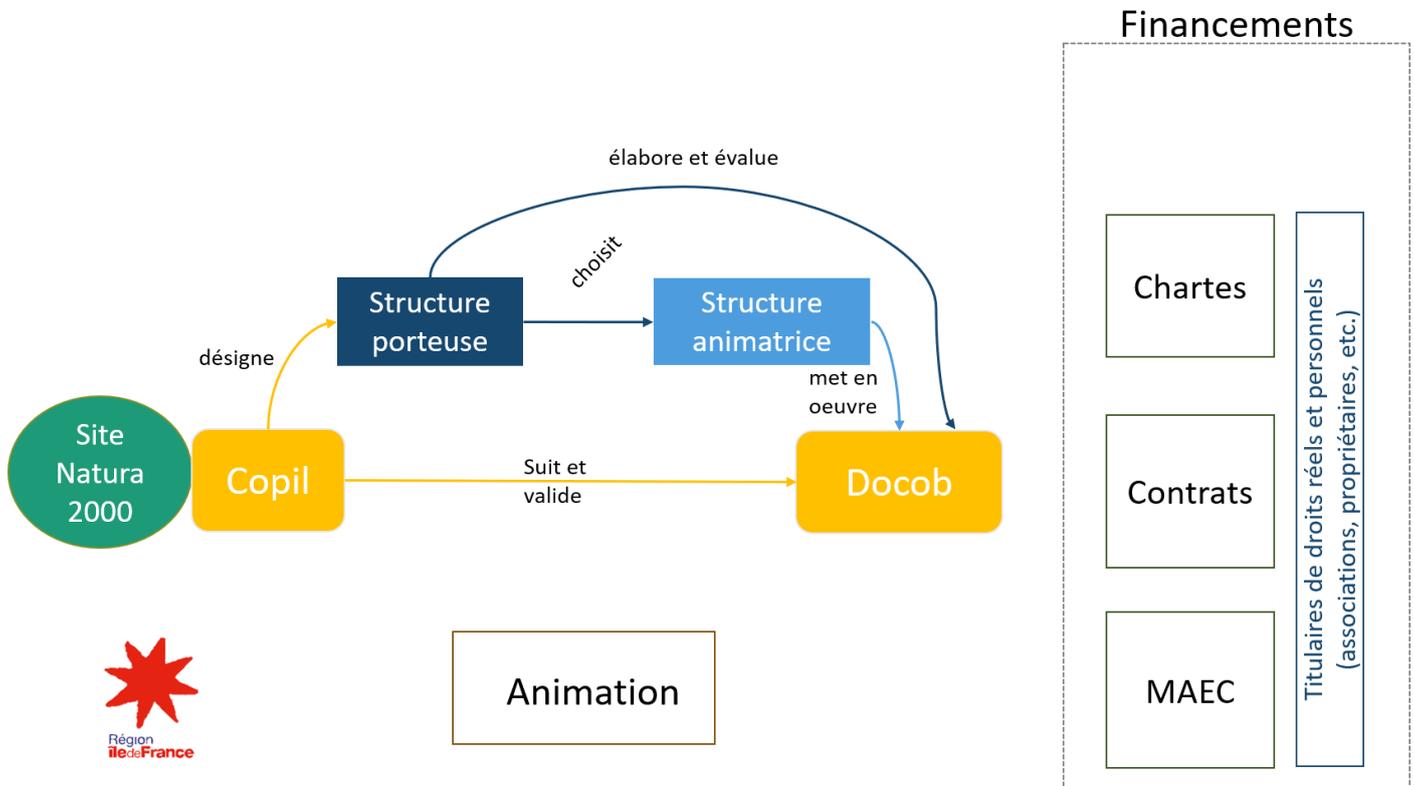
site : www.federationpeche77.fr



Marion Grimaud (Chargée d'études Natura 2000)

Annexes

Annexe 1 : Nouveau rôle de la Région avec le transfert de compétences (Région Île-de-France, 2023)



Annexe 2 : Première page de la charte Natura 2000 du site Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin réalisée pour les milieux terrestres



CHARTE NATURA 2000



SITE NATURA 2000 FR 1100814

« LE PETIT MORIN DE VERDELOT À SAINT-CYR-SUR-MORIN »

Milieux terrestres



Adapter sa gestion pour préserver le Cuivré des marais



Ce petit papillon, protégé et quasi menacé d'extinction en France, est une espèce d'intérêt communautaire dont la préservation doit passer par le maintien ou la mise en place de pratiques agricoles extensives. Pour désamorcer sa disparition progressive dans la Vallée du Petit Morin, il est donc important d'éviter toute dégradation de son habitat.

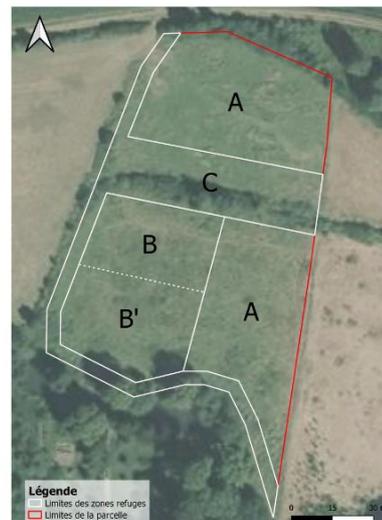


SECTEUR CONCERNÉ

Saint-Cyr-sur-Morin
Jachère 6 ans/Surface d'Intérêt Écologique
Parcelle privée



Passages : 10 et 28 août 2023
Observations : Rumex, Consoude, Reine-des-prés, Salicaire, Menthes / ni individus ni pontes de Cuivré des marais



OPÉRATIONS DE GESTION

Pour la zone A :

- Coupe de la végétation 1 fois par an, fauche à privilégier par rapport au broyage, avec export des produits de fauche si possible, entre le 16 octobre et le 14 avril

Pour les zones B et B' :

- Zones refuges ne devant pas être fauchées ni broyées pendant deux ans consécutifs. Rotation entre les deux zones tous les 3 ans.

Exemple

ZONE B

- > Non fauchée en 2024 et 2025
- > Fauchée en 2026 et 2027 (du 16/10 au 14/04)

ZONE B'

- > Fauchée en 2024 et 2025 (du 16/10 au 14/04)
- > Non fauchée en 2026 et 2027

Pour la zone C :

- Conserver des bandes refuges d'au moins 5 mètres en rive droite du Petit Morin, le long de la haie à l'ouest et du fossé de la parcelle pour constituer une zone permettant à l'espèce de s'alimenter sur les **plantes nourricières** (Cf. page 3). Si fauche, la zone C pourra faire l'objet des mêmes conditions que les zones B et B' (rotation des tronçons fauchés tous les ans).

Pour toutes les zones :

- Hauteur de coupe privilégiée à 15-20 centimètres minimum pour préserver les pontes et les chenilles présentes sur les **plantes hôtes**, espèces du genre **Rumex** (Cf. page 3).



MOYENS MOBILISABLES

- Gestion sans intrant ni pesticide -

Charte Natura 2000 :

- Signature et engagement sur 5 ans
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties



BOUCLES DE LA MARNE



Salicaire

Pulicaire

Phénologie du Cuivré des marais

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Papillon												
Œufs												
Chenille												
Chrysalide												

© F. Melantois

Illustrations du Cuivré des marais et des plantes qu'il utilise pour pondre et s'alimenter

©CPIE des Boucles de la Marne, 2023